

Communiqué

Quebec : La « loi spéciale 78 » viole les droits et libertés d'organisation et d'expression des étudiants, des enseignants et de tous les salariés. Elle doit être retirée !

L'Internationale de l'Education vient d'informer tous ses affiliés de la loi inique votée le 18 mai au Québec et condamnée par toutes les confédérations, fédérations syndicales de l'enseignement au Québec. Cette « loi Matraque », comme dit la FNEEQ (Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec), est violemment dirigée contre les étudiants qui depuis 14 semaines sont en grève et manifestent contre la hausse de 75 % des frais d'inscription à l'université. Elle vise aussi les enseignants, leurs syndicats et quiconque les soutient.

Avant même sa promulgation, 200 étudiants ont été arrêtés lors de la dernière manifestation à Montréal le 20 mai.

La loi 78 remet en cause les libertés fondamentales d'association, d'assemblée et d'expression et viole les conventions de l'OIT, la Convention N° 87 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical ratifiée par le Canada et la convention n° 98 sur le droit d'organisation et la négociation collective relatives à la liberté d'organisation, à la liberté syndicale.

La loi 78 rend notamment illégaux les groupes de plus de 50 personnes réunies sans l'approbation préalable des autorités en violation directe de la Charte des droits et libertés canadienne. La loi permet au gouvernement de condamner à de lourdes amendes les associations d'étudiants et veut forcer les salariés qui les soutiennent à retourner au travail. Les leaders des associations d'étudiants pourraient être individuellement condamnés à des amendes allant jusqu'à 35 000 CAN\$ soit 26 733 € pour manifester contrairement à la loi. Pour participation à une deuxième manifestation, l'amende double et pour l'association d'étudiants soutenant une manifestation, l'amende initiale va jusqu'à 125,000 CAN\$, soit 95475 € et double pour un deuxième « délit ». Syndicats et représentants syndicaux enseignants ou autres risquent les mêmes amendes.

Aujourd'hui 22 mai 2012, les étudiants manifesteront à nouveau à Montréal contre l'augmentation des coûts d'inscription. La FNEC FP FO les soutient totalement.

Avec l'IE, la FNEC FP FO soutient les fédérations et syndicats enseignants et les confédérations qui avec les étudiants combattent pour voir les droits des étudiants respectés par les autorités québécoises et leurs revendications satisfaites.

Avec l'IE, elle s'associe à leur demande de retrait du projet de loi 78.

Respect des conventions 87 et 98 de l'OIT

Montreuil, le 22 mai 2012